



La société d'exploitation et de conditionnement d'eau minérale SANO vient d'être suspendue pour six mois par le ministre des mines, de l'Industrie et du Développement Technologique Gabriel Dodo Ndoke

L'entreprise est sanctionnée pour non-respect des normes d'exploitation et de conditionnement des bouteilles et des bonbonnes d'eau destinées à la consommation du public, en application des dispositions des arrêtés 95 et 213 de la loi no 2016/017 du 14 décembre 2016 portant Code minier.

La reprise de ses activités sera conditionnée entre autres par la réalisation d'un plan du site faisant ressortir clairement le périmètre de sécurité des points de captage.